Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Code du produit : U5126

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119475791-29

Synonymes : Acétate de 1-méthoxy-2-propanol, Acétate de méthyl proxitol

(MPA), Acétate de propylène glycol méthyl éther (PGMEA)

No.-CAS : 108-65-6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Solvant.

mélange Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Autres informations : PROXITOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Shell plc.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Toxicité spécifique pour certains organes H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

cibles - exposition unique, Catégorie 3, Oral(e), Système nerveux central

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT : Produit non classé dangereux pour l'environnement

selon les critères du règlement CLP.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise en terre et liaison équipotentielle du récipient et

du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclai-

rage antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges sta-

tiques.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de pro-

tection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

lards/ vapeurs/ aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou avec les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou prendre une douche.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinction appropriés.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef. P235 Tenir au frais.

Elimination:

P501 Éliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme. Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Légèrement irritant pour le système respiratoire.

Légère irritation oculaire.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
acétate de 2-méthoxy-1-	108-65-6	>= 99,8
méthyléthyle	203-603-9	

Information supplémentaire

Contient:

Ooritiont.			
Nom Chimique	Numéro d'identifica-	Classification	Concentration (% w/w)
	tion		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

acétate de 2- méthoxypropyle	70657-70-4, 274- 724-2		< 0,1
2- méthoxypropa- nol	1589-47-5, 216-455- 5	Flam. Liq.3; H226 Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 STOT SE3; H335 Repr.1B; H360D	<= 0,01
1-méthoxy-2- propanol	107-98-2, 203-539-1	Flam. Liq.3; H226 STOT SE3; H336	<= 0,01
Hydroxytoluène butylé	128-37-0, 204-881-4	Aquatic Chronic1; H410 Aquatic Acute1; H400	<= 0,0025

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter

l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas

d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consul-

ter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut pro-

voquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

Provoque une dépression du système nerveux central.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Aucun(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe: EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Evi

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables. Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de net-

toyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de rem-

plissage, de déchargement ou de manipulation.

Transfert de Produit : Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre garde à leur accumulation dans les fossés et dans les espaces confinés. Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable.

Matière non-appropriée: Caoutchouc naturel, butyl, néoprène ou nitrile.

Consignes concernant les

récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques

de manipulation en toute sécurité :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de 2-	108-65-6	VME	50 ppm	FR VLE
méthoxy-1-			275 mg/m3	
méthyléthyle				
	Information su	ipplémentaire: Risqu	le de pénétration percutanée	, Valeurs li-
	mites régleme	entaires contraignant	es	
acétate de 2-		VLCT (VLE)	100 ppm	FR VLE
méthoxy-1-		, ,	550 mg/m3	
méthyléthyle			,	
	Information su	ipplémentaire: Risqu	le de pénétration percutanée	, Valeurs li-

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

	mites régleme	entaires contraignant	es	
acétate de 2- méthoxy-1- méthyléthyle		STEL	100 ppm 550 mg/m3	2000/39/EC
	Information su travers la pea		ifie la possibilité d'absorption	significative à
acétate de 2- méthoxy-1- méthyléthyle		TWA	50 ppm 275 mg/m3	2000/39/EC
	Information su travers la pea		fie la possibilité d'absorption	significative à
1-méthoxy-2- propanol	107-98-2	VME	50 ppm 188 mg/m3	FR VLE
		upplémentaire: Risquentaires contraignant	le de pénétration percutanée es	, Valeurs li-
1-méthoxy-2- propanol		VLCT (VLE)	100 ppm 375 mg/m3	FR VLE
		upplémentaire: Risquentaires contraignant	ue de pénétration percutanée es	, Valeurs li-
Hydroxytoluène butylé	128-37-0	VME	10 mg/m3	FR VLE
	Information su	upplémentaire: Valeu	ırs limites indicatives	

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acétate de 2- méthoxy-1- méthyléthyle	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	153,5 mg/kg p.c./jour
acétate de 2- méthoxy-1- méthyléthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	275 mg/m3
acétate de 2- méthoxy-1- méthyléthyle	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	54,8 mg/kg p.c./jour
acétate de 2- méthoxy-1- méthyléthyle	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	33 mg/m3
acétate de 2- méthoxy-1- méthyléthyle	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acétate de 2-méthoxy-1-	Eau douce	0,635 mg/l
méthyléthyle		
acétate de 2-méthoxy-1-	Sédiment d'eau douce	3,29 mg/kg poids
méthyléthyle		sec (p.s.)

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

étate de 2-méthoxy-1- éthyléthyle	Sédiment marin	0,329 mg/kg poids sec (p.s.)
étate de 2-méthoxy-1- éthyléthyle	Sol	0,29 mg/kg poids sec (p.s.)
étate de 2-méthoxy-1- éthyléthyle	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: Protection long terme: caoutchouc butyle Gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une éva-

luation du risque local l'exige.

Protection respiratoire : Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir

les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection

respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combi-

naison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide.

Couleur : clair

Odeur : Ethérée

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion / congélation : -65 °C

Point/intervalle d'ébullition : 143 - 149 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

: 7 %(V)

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 1,5 %(V)

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023 Version

24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023 9.2

> rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair 45 °C

Température d'auto-

inflammation

333 °C

Température de décomposition

Température de décompo- : Donnée non disponible

sition

рΗ Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique 1,23 mPa.s (20 °C)

Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité 198 g/l (20 °C)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1,2

Pression de vapeur 502 Pa (25 °C)

Densité relative 0,96 - 0,97 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité 967 kg/m3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative 4,6

Caractéristiques de la particule

Taille des particules Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs Non applicable

Propriétés comburantes Donnée non disponible

Taux d'évaporation

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Conductivité Conductivité électrique : > 10 000 pS/m

Un certain nombre de facteurs, tels que la température du

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit n'est pas un accumulateur statique.

Tension superficielle : 27,6 mN/m, 20 °C

Poids moléculaire : 132 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Empêcher l'accumulation de vapeurs.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Toxicité aiguë

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50: > 5000 mg/kg

née Remarques: Faible toxicité

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : Non irritant pour la peau.

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : Légère irritation oculaire.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : Non sensibilisant pour la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Cancérogénicité

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
acétate de 2-méthoxy-1- méthyléthyle	Aucune classification relative à la cancérogénicité
acétate de 2-méthoxypropyle	Aucune classification relative à la cancérogénicité
2-méthoxypropanol	Aucune classification relative à la cancérogénicité
1-méthoxy-2-propanol	Aucune classification relative à la cancérogénicité
Hydroxytoluène butylé	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification
Hydroxytoluène butylé	CIRC: Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour l'Homme

Toxicité pour la reproduction

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Effets sur la fertilité :

Remarques: N'altère pas la fertilité., Non toxique pour le déve-

loppement.

Toxicité pour la reproduction :

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

Evaluation

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une

irritation du système respiratoire.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui

n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain. Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Pas de risque d'aspiration., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023 Version Date de révision:

24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023 9.2

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité pour les poissons Remarques: Faible toxicité

CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques

Remarques: Faible toxicité CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: Faible toxicité CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Faible toxicité

CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: NOEC/NOEL > 10 - <=100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques: Facilement biodégradable. Biodégradabilité

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Mobilité Remarques: Se dissout dans l'eau., Si le produit pénètre dans

le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer la

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

nappe phréatique.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans

l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des dé-

chets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollu-

tion provenant des navires.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter

un risque d'explosion.

Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préa-

lable.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 3272
ADR : 3272
RID : 3272
IMDG : 3272
IATA : 3272

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : ESTERS, N.S.A.

(Propylene Glycol Monomethyl Ether Acetate)

ADR : ESTERS, N.S.A.

(Propylene Glycol Monomethyl Ether Acetate)

RID : ESTERS, N.S.A.

(Propylene Glycol Monomethyl Ether Acetate)

IMDG : ESTERS, N.O.S.

(Propylene Glycol Monomethyl Ether Acetate)

IATA : ESTERS, N.O.S.

(Propylene Glycol Monomethyl Ether Acetate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3 (F)

CDNI Convention relative à : NST 8963 Solvant

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

IATA

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : non

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : non

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : non

ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Z Type de bateau : 3

Nom du produit : Acétate d'éther du propylène glycol méthyl

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

: Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5c européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles :

(R-461-3, France)

: 84

Autres réglementations:

La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans: art. D4153-17
- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15. Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

Le produit est soumis à la loi DDADUE (Dispositions D'Adaptation de la législation au Droit de

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

l'Union Européenne dans le domaine du développement durable) du 16 juillet 2013 au niveau des articles 10 et 11, la transposition de la directive (2012/18/UE) Seveso III.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2000/39/EC / TWA: Valeurs limites - huit heures2000/39/EC / STEL: Limite d'exposition à court termeFR VLE / VME: Valeur limite de moyenne d'expositionFR VLE / VLCT (VLE): Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon);

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3

H226 Procédure de classification:
Sur la base de données d'essai.

STOT SE 3

H336

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des don-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

nées.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produits chimiques agricoles- Activités profes-

sionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

Titre : Applications en couches

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation de produits chimiques agricoles

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

FR/FR

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

tèmes ouverts)PROC4 Méthode d'échantillon-

30000000475	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
Scénarios contributeurs	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Mesures de gestion des risques
Evpositions gáná	
Expositions géné- rales.Procédé en conti- nu(systèmes fer- més)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
rales.Procédé en conti- nu(systèmes fer- més)PROC1 Expositions géné- rales.Procédé en conti- nuavec une collection d'échantillons(systèmes	Aucune autre mesure specifique n'a été identifiée. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
rales.Procédé en conti- nu(systèmes fer- més)PROC1 Expositions géné- rales.Procédé en conti- nuavec une collection	· ·

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

9.2 24.11.2023 800001004875

	T	
nage(systèmes fer- més)PROC3		
Nettoyage et maintenance	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
de l'équipementPROC8a		
Transferts de matière en	Nettoyer les lignes de transfert avant dél	branchement.
vracEtablissement spéciali-		
séPROC8b		
Stockage de produit en	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
vrac(systèmes fer-		
més)PROC2	A	1.1 CC / .
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiee.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est l'unique stru	ucture	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	1
Quantités régionales d'utilisa		8,6E+04
Part du tonnage régional utili		1
Tonnage annuel du site (tonn		8,6E+04
Tonnage quotidien maximal o		2,9E+05
Fréquence et durée d'utilis		1 ,
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	300
	x non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opératio	nnelles influant sur l'exposition de l'env	/ironnement
	s des procédés (rejet initial avant appli-	2,7E-03
cation des mesures de gestic		,
Part des rejets dans les eaux	usées issus des procédés (rejet initial	8,6E-08
avant application des mesure	es de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol iss	sus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures tech	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
En raisons de pratiques qui c	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
	nniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	T
danger pour l'environnement		
	ubstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les réc		
	ion d'épuration, aucun traitement des	
eaux usées n'est nécessaire		
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):		0=0
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,3
pour atteindre le niveau exige		
	ion d'épuration publique, il est inutile de	0
proceder a un traitement sec	ondaire des eaux usées sur site.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023 Version

24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023 9.2

Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
	_
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,3
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	87,3
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur	
álimin ation	

élimination

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000476	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
ment).	font à température ambiante (à moins que spécifié autre- e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales.Procéd en continuavec une collection d'échantillons(systèmes fer- més)PROC1PROC2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Expositions générales. Utiliser dans des procédés par lots confinésavec une collection d'échantillons PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédés par lot à tempéra- tures élevées(systèmes fer-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

9.2 24.11.2023 800001004875

més)PROC3	
Transferts de matière en vracE-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tablissement spécialisé-	
PROC8b	
Opérations de mélange (sys-	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas
tèmes ouverts)PROC5	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
ManuelTransfert / déversement	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
à partir de conteneursPROC8a	
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipementPROC8a	
Transferts par fûts/ lotsEtablis-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
sement spécialiséPROC8b	
Production ou préparation ou	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
articles par presse à tablettes,	
compression, extrusion ou pas-	
tillagePROC14	
Remplissage de fûts et de pe-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tits conditionnementsEtablis-	
sement spécialiséPROC9	
Stockage de produit en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
vrac(systèmes fermés)PROC2	
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est l'unique stru	ucture	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		5,3E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:		1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		5,3E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		2,3E+04
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		225
Facteurs environnementaux	x non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
Part des rejets dans l'air issus cation des mesures de gestio	s des procédés (rejet initial avant appli-	0,006
	usées issus des procédés (rejet initial	0E+00
	us des procédés (rejet initial avant	0E+00
	niques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter
les rejets	· ·	
En raisons de pratiques qui d	iffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
Conditions et mesures tech	niques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Date de dernière parution: 07.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023 9.2

ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par les sols.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,3
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	·
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,3
d'épuration des eaux usées publique (%)	,
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	87,3
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	,
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	5,7E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	,
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales	-

cales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'ou	til d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen
sur la toxicologie et l'écotoxic	cologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour

estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement
modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

3000000477			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	Applications en couches- Industriel		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3		
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,		
	PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10,		
	PROC 13, PROC 15		
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4		
Procédés et activités	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures,		
couverts par le scénario	encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant		
-	l'application (y compris réception matériel, stockage, prépara-		
	tion et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, applica-		
	tion par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trem-		
	page, circulation, couches fluides dans lignes de production		
	et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, main-		
	tenance et travaux de laboratoire annexes.		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
	nnelles affectant l'exposition		
ment). On admet qu'un bon niveau d	e font à température ambiante (à moins que spécifié autre- le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillons- PROC1PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Formation d'une couche - séchage rapide, durcisse- ment et autres technolo- giesPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Formation de film - séchage à l'airPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Pulvérisation (automa- tique/par robotique)PROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.		
PulvérisationManuelPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. , ou:		
	Porter un appareil respiratoire conforme de Type A/P2 ou mieux.	e à EN140 avec filtre	
Transferts de matière- PROC8aPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement-PROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été	e identifiée.	
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est l'unique stru	cture		
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		5,3E+04	
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,25	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,3E+04	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		4,4E+04	
Fréquence et durée d'utilisa	tion		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		300	
Facteurs environnementaux	non influencés par la gestion des risq	ues	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
	nelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- 0,02			
cation des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 0E+00			
avant application des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0E+00			
les rejets	niques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter	
En raisons de pratiques qui dit	ffèrent selon les sites, on se fondera sur		

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déver ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 87,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 87,3	erse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 87,3	erse-
danger pour l'environnement causé par les sols. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 87,3	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 87,3 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 87,3	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 87,3	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 87,3	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 87,3	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 87,3	
mination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 87,3	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 87,3	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 87,3	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 87,3	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 87,3	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 87,3	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 87,3	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 87,3	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 87,3	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 87,3	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,2E+06	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000	
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leu	ır
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations le	lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations le	lo-

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement	
modèle- ECETOC TRA utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SECTION 4	CONSEILS FOOK VERIFIER LA CONFORMITE AU

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

30000000478	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 15, PROC 19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition	du travailleur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vap	peur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf ir	ndication contraire).,
Fréquence et durée d'utilis	ion	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).		·
Autres conditions opératio		
On admet que les activités se ment). On admet qu'un bon niveau o	•	te (à moins que spécifié autre- est mis-en-oeuvre.
		ısqu'à 100 % (à moins que spécifié
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des	risques
Remplissage/préparation de pement à partir des fûts ou d teneurs.PROC2		esure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systè fermés)Utiliser dans des syst confinésPROC1PROC2		esure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour	pplica- Aucune autre m	esure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 01.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

9.2 24.11.2023 800001004875

tionPROC3PROC5			
Formation de film - séchage à l'air- Aucune autre mesure spécifiq PROC4		ue n'a été identifiée.	
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsPROC8aPROC8b Aucune autre mesure spécifique		ue n'a été identifiée.	
Application au rouleau, à la s par écoulementPROC10	Application au rouleau, à la spatule, Aucune autre mesure spécifique		ue n'a été identifiée.
PulvérisationManuelIntérieurPROC11 Effectuer dans une cabine ven avec extraction d'air.		tilée ou une enceinte	
PulvérisationManuelExtérieurPROC11 Porter un appareil respiratoire filtre de Type A/P2 ou mieux.		conforme à EN140 avec	
Trempage, immersion et cou- lagePROC13	-	Aucune autre mesure spécifiqu	ue n'a été identifiée.
	Activités de laboratoirePROC15 Aucune autre mesure spécifiq		ue n'a été identifiée.
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsPROC19		ndant à la norme EN374	
Section 2.2		de l'exposition de l'environne	ement
La substance est l'unique stru	•	,	
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
	lisée dans	la région:	0,1
Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		5,3E+03	
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,0005	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		2,7	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		7,3	
Fréquence et durée d'utilis		Jou. /.	1,0
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/anné	e):		365
		uencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau d			10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
		fluant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issucation des mesures de gestion	s des proc	édés (rejet initial avant appli-	0,98
Part des rejets dans les eaux	usées iss	us des procédés (rejet initial	1,00E-02
avant application des mesures de gestion des risques):		,	
	Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		1,00E-02
		u niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	•		, .
En raisons de pratiques qui d	liffèrent se	lon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro	océdés cor	nventionnels.	
Conditions et mesures tech ments, les émissions dans		ur le site visant à réduire ou lir rejets dans le sol.	niter les déverse-
danger pour l'environnement			
		non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les réc			
En cas de rejet vers une stati	on d'épura	ation publique, il est inutile de	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023 9.2

procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.			
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0		
mination de (%):			
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,3		
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):			
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0		
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.			
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site			
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.			
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.			
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,3		
d'épuration des eaux usées publique (%)			
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	87,3		
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station			
d'épuration publique) (%) :			
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000		
(m3/jour):			
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur			
élimination			
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-		
cales et/ou nationales.			

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

30000000479	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.4a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opération	nelles affectant l'exposition		
On admet que les activités se font à température ambiante (à moins que spécifié autrement). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Transferts de matière en vracPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Utiliser dans des systèmes confinésProcédé automatique en systèmes (semi) fermés.PROC1PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Transferts par fûts/ lotsPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

neurs.Etablissement spécia- liséPROC8b			
Utiliser dans des procédés	identifiée.		
Utiliser dans des procédés Aucune autre mesure spécifique n'a été par lots confinésTraitement			
par chauffagePROC4			
Dégraissage de petits objets	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.	
dans une station de net-	Additional modulo opcomque ira etc identifice.		
toyagePROC13			
Nettoyage avec des laveurs à basse-pressionPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Nettoyage avec des laveurs			
à haute pressionPROC7	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).		
	éviter les activités avec une exposition of		
	Porter des gants adaptés répondant à la		
NettoyageSurfacespas de pulvérisationManuelPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	amont	
La substance est l'unique struc		- III CIII	
Facilement biodégradable.	Stule		
Quantités utilisées			
	oóo dono la rágion:	1	
Part du tonnage européen utili		8.415	
Quantités régionales d'utilisation			
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,0005	
Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		4,2 210	
	210		
Fréquence et durée d'utilisat	tion	1	
Rejet continu.	20		
Jours d'émission (jours/année	20		
	non influencés par la gestion des risq		
Facteur de dilution de l'eau do	10		
	Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env		
		3,0E-01	
cation des mesures de gestior	des procédés (rejet initial avant appli-	3,0⊏-01	
	usées issus des procédés (rejet initial	1.05.04	
avant application des mesures	1,0E-04		
		0E+00	
Conditions at masures took	is des procédés (rejet initial avant niques au niveau des procédés (à la so		
les rejets	•	ource) pour eviter	
	fèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de prod	cédés conventionnels.		
Conditions et mesures techi ments, les émissions dans l'	niques sur le site visant à réduire ou li 'air et les rejets dans le sol.	niter les déverse-	
danger pour l'environnement c			
	bstance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récu	pérer à ce niveau.		
En cas de rejet vers une statio	n d'épuration publique, il est inutile de		
procéder à un traitement seco			
	r atteindre une efficacité typique d'éli-		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,3
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,3
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	87,3
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,4E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

cales et/ou nationales.

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Cochano a exposition Tra	
30000000480	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

SECTION 2		TIONS OPERATIONNELLES D'U	
Section 2.1	Contrôl	e de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide,	pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article		une utilisation de la substance/du qu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).			
Autres conditions opération			
ment).		mpérature ambiante (à moins que hygiène au travail est mis-en-oeu	·
Scénarios contributeurs	Mesure	s de gestion des risques	
Remplissage/préparation de pement à partir des fûts ou de teneurs. Etablissement spécial PROC3PROC8b	l'équi- es con-	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
Utiliser dans des systèmes conésProcédé automatique en tèmes (semi) fermés.PROC1	sys-	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
Procédé Semi Automatique (Application semi automatique produits pour les soins et la r nance des sols)PROC4	par ex.: e des	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Remplissage/préparation de l'		S'assurer que l'opération est ef	fectuée à l'extérieur.
pement à partir des fûts ou de			
teneurs.Etablissement non sp	éciali-		
séExtérieurPROC8a			
ManuelNettoyageSurfacesTre immersion et coulagePROC13		Aucune autre mesure spécifiqu	e n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à pressionPROC10	basse-	Aucune autre mesure spécifiqu	e n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à	haute	Assurer un bon niveau de venti	lation générale ou contrô-
pressionIntérieurPROC11		lée (renouvellement d'air de 5 à	
		Porter des gants adaptés répor	ndant à la norme EN374.
Nettoyage avec des laveurs à	haute	Limiter la teneur de la substanc	e dans le produit à 25%.
pressionExtérieurPROC11		, ou:	
		éviter les activités avec une exp	position de plus de 4
		heures.	
		S'assurer que l'opération est ef	
		Porter des gants adaptés répor	idant à la norme EN374.
Application manuelle ad hoc p	ar	Aucune autre mesure spécifiqu	e n'a été identifiée
pulvérisateurs à gachette, trer		, tacarre aatre mecare epecinqu	
etc.Laminage, BrossagePRO			
Nettoyage des dispositifs méd		Aucune autre mesure spécifiqu	e n'a été identifiée.
cauxPROC4		Tracarro dano mocarco specimiqui	
Section 2.2	Contrôl	e de l'exposition de l'environne	ement
La substance est l'unique stru			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			<u> </u>
Part du tonnage européen util	isée dan	s la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisati			842
Part du tonnage régional utilis			0,005
Tonnage annuel du site (tonne			4,2
Tonnage quotidien maximal d		ı/iour)·	11,5
Fréquence et durée d'utilisa		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	11,0
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		365
		luencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau do			10
Facteur de dilution de l'eau de			100
		nfluant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus			0,02
cation des mesures de gestion			- / -
Part des rejets dans les eaux		. ,	1,00E-06
avant application des mesures			
Part des rejets dans le sol issi			0E+00
		u niveau des procédés (à la so	
les rejets	-	- •	
		elon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro	cédés co	nventionnels.	
Conditions et mesures tech	niques s	sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par les sols.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,3
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,3
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	87,3
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	187
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réc	glementations lo-
cales et/ou nationales.	

Conditions	et mesure:	s relatives a	la valorisation	externe des	dechets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
	til d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen
cur la tavicalagia et l'écatovia	alogio dos produits chimiquos (ECETOC) a átá utilicá pour

sauf indication contraire, l'outil d'evaluation ciblee des risques (TRA) du Centre europeen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement	
modèle- ECETOC TRA utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

brouillard par ma-

chinePROC11

30000000483	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produits chimiques agricoles- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de ressources agrochimiques pour vaporisation manuelle ou mécanique, fumage et enfumage; y compris nettoyage des appareils et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.4	· ·
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	I
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Limiter la teneur de la substance dans le mélange à 50 %.,
Fréquence et durée d'utilis	
spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition
On admet que les activités se ment).	e font à température ambiante (à moins que spécifié autre-
,	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
,	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Mesures de gestion des risques
On admet qu'un bon niveau o	
On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs Expositions générales (systèmes fermés)PROC1 Transfert / déversement à partir de conteneursEtablis-	Mesures de gestion des risques
On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs Expositions générales (systèmes fermés)PROC1 Transfert / déversement à	Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs Expositions générales (systèmes fermés)PROC1 Transfert / déversement à partir de conteneursEtablissement spécialiséPROC8b Opérations de mélange (systèmes ou-	Mesures de gestion des risques Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

extraction d'air.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.PROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Elimination des déchetsEx- térieurPROC8a	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.	
Stockage.ExtérieurPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est l'unique str	ucture	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	66
Part du tonnage régional utili	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonr	nes/an):	66
Tonnage quotidien maximal	du site (kg/jour):	180
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	365
	x non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opératio	nnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issu	s des procédés (rejet initial avant appli-	1
cation des mesures de gestion	on des risques):	
Part des rejets dans les eaux	usées issus des procédés (rejet initial	0E+00
avant application des mesure	es de gestion des risques):	
	sus des procédés (rejet initial avant	0E+00
Conditions et mesures tech les rejets	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
Conditions et mesures tecl	nniques sur le site visant à réduire ou li l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement		
	ubstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
	ion d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Traiter les rejets dans l'air po mination de (%):	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	0
` ,	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	87,3
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		,
En cas de rejet vers une stat	ion d'épuration publique, il est inutile de ondaire des eaux usées sur site.	0
	ondaire des éaux usées sur site. s visant à éviter/limiter les rejets depuis	la sita
	o ricant a critor/illintor los rejets depuis	10 0110

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,3	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	87,3	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	104	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000	
(m3/jour):		

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des techno-

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

logies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

30000001049	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC9a, PC18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau,vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 45 %		
Quantités utilisées			
	e les quantités allant jusqu'à (en g) :	1.000	
Fréquence et durée d'utilisa			
Exposition (nombre d'heures/	,	2,2	
	nt jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		
-	nnelles affectant l'exposition		
Couvre l'utilisation à température ambiante.			
Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3			
Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.			
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	couvre des utilisations pouvant aller jus	squ'à 1 jours/an	
	éviter toute utilisation lors d'une concer plus de 10 %		
	par application, éviter les quantités utili rieures à 1.000 g	sées de produits supé-	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

	Par application, éviter les durées d'utilisation supérieures à 2,2 heures/événement	
	éviter toute utilisation dans des espaces avecles portes fer- mées.	
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.	
Encres et toners Encres et toner	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 45 %	
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 40 g	
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,5 heures/événement	
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est l'unique structure		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	528
Part du tonnage régional utili		0,0005
Tonnage annuel du site (tonr		0,264
Tonnage quotidien maximal o	du site (kg/jour):	0,723
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné		365
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
•	s des procédés (rejet initial avant appli-	0,99
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		0,01
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		0,005
	tives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la sub d'épuration des eaux usées p	ostance des eaux usées via une station	87,3
	on dans les eaux usées après application	87,3
	risques sur site et hors site (station	0.,0
d'épuration publique) (%) :		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique		2.000
(m3/jour):		
	tives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination		
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
cales et/ou nationales.		

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

ocenano a exposition - 11a	vanical	
30000001050		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC35 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES			
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur		
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa			
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 10 %			
Quantités utilisées				
pour chaque utilisation, couvr	re les quantités allant jusqu'à (en g):	16		
Fréquence et durée d'utilisa	ation			
Couvre les utilisations allant j	usqu'à (jours/an) :	365		
couvre d'utilisations allant jus		3		
Exposition (nombre d'heures/	Exposition (nombre d'heures/évenement): 1			
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition			
Couvre l'utilisation dans une p	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 15 m3			
Couvre l'utilisation à tempéra	Couvre l'utilisation à température ambiante.			
Couvre l'utilisation dans des d	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.			
Catégories de produits	its CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES			
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux) sprays de nettoyage (net-	aucunes mesures spécifiques de gesti conditions d'exploitation constatées.	on des risques sur les		

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

toyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est l'unique structure		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa		16,8
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	0,0005
Tonnage annuel du site (tonn	nes/an):	8,4E-03
Tonnage quotidien maximal of	du site (kg/jour):	2,3E-02
Fréquence et durée d'utilisa		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	e):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issu	s des procédés (rejet initial avant appli-	0,95
cation des mesures de gestic		
Part des rejets dans les eaux	usées issus des procédés (rejet initial	0,025
avant application des mesure		
Part des rejets dans le sol iss	sus des procédés (rejet initial avant	0,025
	tives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la sub	stance des eaux usées via une station	87,3
d'épuration des eaux usées p		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application		87,3
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets		104
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
	mée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):		

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Section 3.2 - Environnement

modèle- ECETOC TRA utilisé.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

30000001051	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produits chimiques agricoles - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC27 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux produits chimiques agricoles sous forme liquide ou solide.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES Contrôle de l'exposition du consommateur	
Section 2.1		
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations allant jusqu'	'à (en %) : 70 %
Quantités utilisées		
pour chaque utilisation, couvi	re les quantités allant jusqu'à (en g) :	137
Fréquence et durée d'utilis	ation	
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
Exposition (nombre d'heures/évenement):		0,1
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
Couvre l'utilisation dans une	pièce d'un volume de 20m3	
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Couvre l'utilisation à tempéra	ture ambiante.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Produits phytopharmaceutiques Sprays	aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'	'environnement
La substance est l'unique structure		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		66
Part du tonnage régional utilisée localement: 1		1

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

Tonnage annuel du site (tonnes/an):	66
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	180
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	0E+00
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0E+00
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	87,3
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	87,3
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	110
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement	
modèle- ECETOC TRA utilisé.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

9.2 24.11.2023 800001004875 Date d'impression 01.12.2023

effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.